Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 JUILLET 2014

SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
09 JUIL. 2014
N°

Délibération N°2014/ 132
Date de convocation : 1er juillet 2014
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quatorze, le 07 juillet à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (52 titulaires 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN
Jean-Félix MACAREZ
Virginie LE BERRIGAUD
Christian PAYEN
Jean-Pierre THIEULEUX(S)
Dominique LAMOURET
Régine DHOLLANDE
Brigitte PRUVOT
Sandrine TRIOUX
Odile SAUTIERE(S)
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Pascal COQUELLE
Michel GOUVART(S)
Véronique NICAISE
Jean-Marc DOSIERE
Daniel FIEVET
Denise LESAGE
Hubert DEJARDIN
Jacques OLIVIER
Pierre Henri DUDANT
Christian PECQUEUX
Guy BRICOUT
Pierre LEVEQUE
Alain RIQUET
Serge WARWICK
Alain HAPPE(S)
Jean-Claude GERARD
Karine ELOIR
Isabelle PIERARD
Janine TOURAINE
Michel HENNEQUART
Daniel BLAIRON
Maurice DEFAUX
Jean-Paul CAILLIEZ
Vincent WAXIN
Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Gérard LENOBLE
Francis LEBLON
Frédéric BRICOUT
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Laurent COULON
Serge SIMEON
Pascal LEVEQUE
Laurence RIBES
Augustine NOIRMAIN
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

Membres Excusés (2) :

Jean-Pierre RICHEZ et Daniel CATTIAUX

Membres Absents (11) :

Brigitte ROLAND, Jean-Marie TORDOIT, Mélanie DISDIER, Bernard POULAIN, Liliane RICHOMME, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Didier BLEUSE, Henri QUONIOU et Chantal WAYEMBERGE.

Membre ayant donné procuration (8) :

Laurence MONTEIRO LOPEZ à Alexandre BASQUIN, Agnès BERANGER à Sandrine TRIOUX, Denis COLLIN à Martine THUILLEZ, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Bruno MANNEL à Jean-Marc DOSIERE, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART.

Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC DE L'AVESNOIS

Monsieur Michel HENNEQUART, Vice-Président en charge des Relations Extérieures, rappelle à l'assemblée que selon les statuts de ce syndicat, la Communauté dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Pour rappel :

- M. Michel HENNEQUART était le délégué titulaire ;
- M. Jacky DUMINY était le délégué suppléant.

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir désigner les nouveaux représentants.

Monsieur le Vice-Président indique que le Conseil des Maires réuni en séance le 21 mai 2014 propose de désigner :

- M. Michel HENNEQUART, délégué titulaire ;
- M. Jacky DUMINY, délégué suppléant.

L'assemblée est invitée à se positionner sur ce point.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 08 juillet 2014 et de la publication
Le 08 juillet 2014

Vu,

Le Président,
Maire de CAUDRY
Conseiller Général du Nord

Guy BRICOUT

Pour expédition conforme
Caudry, le 08 juillet 2014

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
09 JUIL. 2014
N°

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Conseiller Général du Nord

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.